

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle Max Lejeune au sein de l'hôtel de ville d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 19 février 2024 à 18 H 00 dans la Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEMENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Chantal MONFLIER, Claude BOURET, Patrick LEDET, Danièle DUPUY, Christine CHEVALLIER, Olivier MALLET, Rose-Noëlle RHUIN, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Pierre LEMARCHAND, Jean-Claude DESSENNE, Frédéric GARET, Aurélien DOVERGNE, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Francis HENIQUE, Isabelle ARCIVAL, Angelo TONOLLI.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Jacques MAGNIN à Monique BOULART, Laurent PRUVOT à Michelle DELAGE, Patrice LEFEBVRE à Danielle VASSEUR.

Etaient absentes : Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE, Patricia CHAGNON.

Secrétaire de séance : Michelle DELAGE

Au vu de l'état de présences à cette séance, le quorum est atteint.

Mme Chantal MONFLIER a arrivée à 19h17 durant la présentation du point n° 3 « Rapport de situation d'égalité femme/homme 2024 ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour deux vœux présentés par le groupe « Abbeville ensemble » : le premier concernant la dénomination d'un parvis au nom de Robert Badinter ; le second concernant la problématique de circulation et de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2024.018 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES SCENES D'ABBEVILLE AU PROFIT DE 'LA COMPAGNIE DES PETITS PAS DANS LES GRANDS'

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023.146 en date du 6 novembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à solliciter de la DRAC Hauts-de-France une subvention de 10 000 € à destination de la compagnie « Des petits pas dans les grands » pour un travail d'accueil en résidence de création des spectacles : « Mon arbre », « Chuchote moi à l'oreille – volet 2 » et « En Forme ! en L.S.F »,

Considérant la volonté des Scènes d'Abbeville et de la compagnie « Des petits pas dans les grands » de poursuivre leur partenariat jusqu'en juin 2024, et la possibilité pour la ville d'obtenir une nouvelle subvention « action culturelle » auprès de la DRAC Hauts-de-France, dans le respect des crédits votés pour les Scènes d'Abbeville au titre de l'année 2023,

et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions ci-après pour les Scènes d'Abbeville, dans ses missions de diffusion, création et médiation à destination de la Compagnie « Des Petits Pas dans les Grands » pour un travail de résidence d'artiste associé sur le territoire abbeillois pour une durée de deux ans auprès de l'organisme suivant :

. Demande de subvention « action culturelle » auprès de la DRAC Hauts-de-France : 10 000 €.

- AUTORISE le reversement de cette somme à la Compagnie «Des Petits Pas dans les Grands » dès sa réception.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention et tout document afférent à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Date de transmission en Préfecture : 26/02/2024

Date de réception en Préfecture : 26/02/2024

~~~~~

**2024.019 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL - CONVENTION AVEC LA SOCIETE DALKIA / COGESTAR**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 2023.085 du Conseil municipal du 14/06/2023 mettant en place la délégation de service public de distribution d'énergie calorifique / réseau de chaleur urbain,

Vu la délibération n° 2023.165 du Conseil municipal du 11/12/2023 incorporant une parcelle du domaine public dans le domaine privé, parcelle d'implantation de la centrale de cogénération, cadastrée BX 343 et située rue d'Artois,

Considérant qu'il convient de mettre en place une convention pour fixer les modalités d'occupation et le montant de la redevance financière d'occupation du domaine privé communal,

et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la convention qui fixe les modalités d'occupation par Cogestar, filiale de Dalkia, de cette chaufferie de cogénération jusqu'au 30 juin 2043.

- FIXE la redevance annuelle à 5 100€, révisable annuellement à chaque date anniversaire, selon l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers (I.L.C.).

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout document afférent à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*Date de transmission en Préfecture : 26/02/2024*

*Date de réception en Préfecture : 26/02/2024*

\*\*\*\*\*

~~~~~

2024.020 RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMME/HOMME 2024

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2311-1-2 et D.2311-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), en application de laquelle les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, cette présentation ayant lieu préalablement aux débats sur le projet de budget,

Vu l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les modalités et le contenu de ce rapport précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 appréhendant la collectivité comme employeur en présentant la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle),

Considérant qu'au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrire les orientations pluriannuelles,

et après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024, tel qu'il est annexé.

Le conseil prend acte

Date de transmission en Préfecture : 26/02/2024
Date de réception en Préfecture : 26/02/2024

- Précisant que le rapport est sensiblement le même qu'en 2023, Mme Delage rappelle que le transfert du service petite enfance et portage à domicile vers l'agglomération, en 2017, a engendré une baisse d'effectif des femmes dans la collectivité, l'âge moyen dans la fonction publique étant de 45,3 pour les femmes et de 45 pour les hommes. 717,50 jours de formation, hommes et femmes confondus, ont été dispensés en 2023 contre 348,5 jours en 2021, montrant une évolution dans ce cadre au sein de la collectivité. Elle évoque ensuite les améliorations et les actions menées sur la ville, et au-delà du territoire, pour l'égalité femmes/hommes : la mise en place de formations espaces verts ; la mise en place en lien avec la sous-préfecture, le Procureur de la République et la police nationale de la charte de signalement/discriminations/actes de violence/harcèlement ; l'écoute des agentes sur les problèmes de garde d'enfants, les horaires aménagés ; la communication interne en collaboration avec le centre de gestion, la distribution d'un dispositif d'alerte portant les numéros d'urgence ; une communication sur la journée internationale des droits des femmes le 8 mars et la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 mars ; l'évolution des femmes dans l'olympisme ; la journée des talents féminins ; 10 000 étuis baguettes/violentomètres distribués portant les numéros d'urgence ; la découverte, au travers des sports de défense, de la dignité humaine féminine ; la mise en place de trousseaux féminines ; le 6 mars, l'action nationale sur l'endométriose en présence de l'association EndoFrance à l'hypermarché U ; le banc jaune installé place Max Lejeune et l'illumination de la mairie, le jaune symbolisant l'endométriose ; contre les violences faites aux femmes, le banc rouge installé place du Piloni portant également le numéro

d'appel d'urgence, avec un second projet d'installation quartier Soleil Levant. Elle précise que l'action pour le congé menstruel sur les règles douloureuses se poursuit nationalement par le biais de rendez-vous réguliers avec des journalistes et des conférences de presse.

- A la lecture du rapport, Mme Bosio se dit attristée de constater les stéréotypes existants au sein de la collectivité : toutes filières confondues, 60 % des hommes sont titulaires de leur poste contre 40 % des femmes. Si elles sont respectivement 67 % et 70 % dans les filières administratives et culturelles, les femmes sont sous représentées dans les filières technique, police et animation entre (27 et 33 %). Si davantage de femmes exercent leur fonction en catégorie A, les hommes occupant un poste de chef de service sont plus nombreux. Elle relève, sur la moyenne salariale annuelle, que les femmes gagnent près de 3 000 € de moins que les hommes, retrouvant ces écarts de rémunération sur les trois catégories, A, B et C, compris entre 1 000 à 5 000 €. En 2023, des promotions internes en catégorie B concernent deux hommes mais aucune femme, et pour les avancements de grades, 13 hommes toutes filières confondues contre 7 femmes. Elle note, notamment pour la catégorie C, deux fois moins de jours de formation pour les femmes que pour les hommes, ce phénomène étant inversé pour les catégories A et B. Sur les chiffres plus généraux qui concernent la population abbeilloise, les femmes sont plus nombreuses et sont seules à 27 % contre 16 % chez les hommes, et leur taux d'emploi est 7 % inférieur à celui des hommes, les femmes occupant trois fois plus de postes à temps partiel. Elle estime urgent, au vu de ces constats, d'agir et de dépasser le cadre de la loi qui, remontant à 10 ans, oblige la présentation de ce rapport annuel. Si elle estime qu'Abbeville ne possède pas une véritable culture d'égalité femmes/hommes, elle salue l'initiative lancée par la collectivité sur le congé menstruel voté par le Conseil municipal, informant du rejet de la proposition de loi par le Sénat, une décision qu'elle considère comme un signal d'alarme fort pour l'égalité du droit des femmes. Evoquant le collectif national d'élus et le courrier sur ce sujet rédigé par M. le Maire, elle propose, dans un premier temps, d'agir et de sensibiliser pour faire cesser les stéréotypes sur le sujet des règles et de l'endométriose, notamment par l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites dans les sanitaires de la mairie et par la mise en place de mesures concrètes pour les agentes de la collectivité comme pour la population féminine abbeilloise. Elle ajoute que depuis le début du mandat, la commission « égalité femmes/hommes » ne s'est pas réunie.

- Mme Delage souligne que, depuis 2020, beaucoup d'actions ont été réalisées en faveur des femmes et que le sujet de l'endométriose est, pour elle, un combat de tous les jours. Si la loi sur le congé menstruel a été refusée par le Sénat, elle sera présentée sous peu auprès de la Chambre des Députés, elle engagera une discussion sur ce sujet avec des députés de cette instance.

- Sur le sujet de l'endométriose, M. le Maire confirme avoir adressé un courrier, au nom du Conseil municipal, à l'attention du ministère et des sénateurs et qu'il a, dans ce cadre, rejoint une mobilisation nationale et signé une tribune avec le maire d'Arras, dans le quotidien Libération, aux côtés de nombreux maires communistes, socialistes et écologistes. S'il regrette le rejet de ce texte de loi par les sénateurs, il considère que le travail doit être poursuivi. En relation étroite avec le maire de Saint-Quen, à l'origine du groupe national d'élus, il souligne l'importance de relayer le combat « transpartisan » pour l'endométriose et le congé menstruel au plus haut niveau. « Nous nous sommes engagés dans cette voix, nous continuerons et nous irons ensemble, jusqu'à ce que ce texte soit revu et repris par des députés, parce que, si cela a été l'affaire du Sénat, je pense que les députés peuvent s'emparer de ce projet de loi ». La mise en œuvre d'actions sera poursuivie pour permettre d'améliorer le bilan sur l'égalité femmes/hommes au sein de la collectivité.

~~~~~

#### **2024.021 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local et portant notamment sur les modalités et critères de leur désignation ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local, et portant notamment sur les modalités d'indemnisation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1-1, ainsi que les articles R.1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'Elu local ;

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération de l'organe délibérant ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L.5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord écrit, en date du 9 février 2024, de M. Pascal POUILLOT pour exercer les missions de référent déontologue de l'Elu local ;

#### **Article 1 - Désignation du référent déontologue :**

Il est mis en place à compter du jour de la délibération, un référent déontologue des élus locaux dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux d'Abbeville.

Cette mission de référent déontologue est confiée à M. Pascal POUILLOT.

#### **Article 2 - Durée de l'exercice :**

M. Pascal POUILLOT est nommé jusqu'au prochain renouvellement général de l'assemblée délibérante.

#### **Article 3 - Modalités de saisine du référent :**

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local (de la commune ou de l'intercommunalité).

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier à l'adresse suivante : [pouillot.p@wanadoo.fr](mailto:pouillot.p@wanadoo.fr).

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

#### **Article 4 - Modalités de délivrance du conseil :**

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

**Article 5 - Obligations du référent déontologue élu local :**

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

**Article 6 - Rémunération du référent déontologue :**

Il sera rémunéré par une indemnité prenant la forme de vacations dont le montant est de 80 € maximal par dossier (à déterminer avec le référent), conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local.

Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale. (A déterminer avec le référent).

**Article 7 - Moyens mis à disposition :**

Le déontologue disposera d'une adresse électronique qui est la suivante : [pouillot.p@wanadoo.fr](mailto:pouillot.p@wanadoo.fr).

La présente délibération, une fois adoptée, sera communiquée et notifiée :

- aux élus locaux de la collectivité concernée,
- au(x) référent(s) déontologue(s) désigné(s) à cet effet,

et après en avoir délibéré :

- DESIGNER M. Pascal POULLIOT en qualité de référent déontologue des élus locaux d'Abbeville, aux conditions présentées ci-dessus et sous réserve que les conditions d'impartialité et d'indépendance soient maintenues.

La collectivité peut donc choisir un seul et unique référent ou sous forme d'un collège. Cette dernière option devra être étudiée avec les référents directement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Date de transmission en Préfecture : 26/02/2024

Date de réception en Préfecture : 26/02/2024

\*\*\*\*\*

- Mme Arcival demande quel sera le rôle du référent déontologue.
- M. le Maire précise que ce référent sera à l'écoute des élus locaux dans l'exercice de leurs missions, notamment sur les problèmes particuliers pouvant survenir au cours du mandat.

~~~~~

2024.022 EXERCICE 2024 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-8, et l'article L.2312-1 qui dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions

fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Considérant qu'il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal. Ainsi, par son vote, le Conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB,

Considérant, en outre, que la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote,

Considérant la présentation du rapport relatif au DOB 2024, M. le Maire ayant rappelé que ce dernier a été adressé aux Conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance du Conseil municipal,

et après en avoir délibéré,

- PREND ACTE qu'un débat a eu lieu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

- ADOPTE le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport ci-annexé.

Le conseil prend acte

Date de transmission en Préfecture : 26/02/2024

Date de réception en Préfecture : 26/02/2024

- M. le Maire souligne le haut niveau d'investissement projeté pour la ville, convaincu, tout comme l'équipe municipale, qu'une ville qui n'évolue pas, n'investit pas et ne s'inscrit pas dans l'avenir est une ville qui meurt. Il rappelle la volonté de répondre aux attentes des citoyens au quotidien et de préparer l'avenir de la ville pour les générations futures en tenant compte des priorités budgétaires. Il relève le travail réalisé et le budget consacré à l'action sociale et aux aînés, et la subvention au CCAS de plus de 1 200 000 € auxquels s'ajoutent le bouclier social, l'aide au fonctionnement pour l'épicerie sociale, le tarif social des cantines scolaires et les sept chantiers d'insertion. Une démarche vertueuse qui s'inscrit dans une dynamique d'insertion par le travail et dans une logique de circuit court, bénéfique à l'environnement. Faisant suite à l'inauguration du chantier d'insertion maraîchage puis de l'épicerie sociale, il évoque le projet de création d'une conserverie qui permettra le stockage et la distribution des denrées alimentaires produites par la ville. Il rappelle ensuite les engagements pris devant les abbeillois : la réhabilitation/extension du beffroi musée Boucher-de-Perthes – Manessier avec les études et fouilles programmés au centre d'interprétation de la Seconde Guerre Mondiale ; la rénovation du stade Paul Delique sur laquelle ont récemment été réunis les présidents des clubs et le lancement officiel du concours de maîtrise d'œuvre prévu cet été ; la consultation réalisée pour la création du terrain synthétique au centre Robert Viarre en fin d'année, projet de proximité répondant à une forte attente qui permettra également d'accueillir les clubs au lancement des travaux du stade. Le programme de déploiement d'aires de jeux et de city stades se poursuit dans les différents quartiers de la ville : suite à la mise en place de l'espace ludique de l'Argolide en 2023, un city stade sera bientôt inauguré sur le quartier Soleil Levant/Bouleaux/Platanes, sur le quartier Menchecourt en fin d'année, et l'année prochaine sur le quartier de Rouvroy qui verra également arriver une micro crèche privée dont la ville facilitera l'implantation. Des travaux ont été réalisés dans l'ancienne école maternelle, 306 chaussée de Rouvroy, en vue de la location de locaux et pour permettre l'ouverture de cette micro crèche. En réponse à l'attente des concitoyens, un million d'euros ont été inscrits pour la voirie et les trottoirs contre 660 000 € les précédentes années, un plan d'action dans ce domaine sera établi entre les adjoints concernés et les services techniques tenant compte des priorités et du coût des travaux. Il exprime sa satisfaction d'inscrire la réfection du pont de Béthune au budget 2024, ce, grâce au soutien du Conseil départemental et de l'Etat, et salue l'investissement du président du Département dans ce projet. Parmi les

autres investissements programmés : la poursuite du projet de renouvellement urbain du quartier Soleil-Levant/Bouleaux/Platanes avec la livraison d'un nouveau pôle socioculturel et sportif d'ici la fin de l'année ; la restauration de la serre du parc d'Emonville ; la première tranche de travaux de la brasserie du Carmel ; la construction du club house au centre équestre ; l'achèvement des travaux de restauration de l'église Saint-Gilles et de la rénovation de la couverture de la sacristie Saint-Vulfran ; la réfection des chéneaux à l'église de Rouvroy ; les travaux de la route des Polonais ; la poursuite de modernisation de l'éclairage public dans les rues de la ville ; l'enfouissement des réseaux ; les travaux liés à l'eau et à l'assainissement ; le déploiement de la vidéo protection. « Un très beau programme pour lequel je tiens à remercier nos équipes qui œuvrent avec passion pour nous aider à les concrétiser ». Il félicite et remercie également le Directeur Adjoint des Affaires Financières et son équipe qui, depuis de longs mois, travaillent sur la constitution du budget et ont permis de livrer ce débat d'orientation budgétaire dans les délais impartis. Il donne la parole à Mme Noël pour la présentation des éléments techniques et chiffrés du DOB, précisant que la parole sera ensuite donnée à chaque groupe politique.

- Rappelant qu'une commission de finances s'était réunie sur ce point, Mme Noël indique que le DOB présente un tableau explicatif des dépenses et recettes de fonctionnement et une projection des recettes et un total d'équilibre de 31 610 941,44 €. Concernant la variation des dotations et des taxes, elle rappelle avoir expliqué, l'année dernière, que le taux projeté pour la valeur locative des biens avait été augmenté de 7,8 % apportant des recettes à la ville, sans que les taux communaux et intercommunaux aient changé. Le phénomène est identique cette année avec les mêmes taux de fiscalité sur la commune et une base locative augmentée de 3,9 %. Elle signale des augmentations d'atténuations de charges correspondant aux remboursements des arrêts maladie et des charges des budgets annexes, soulignant le changement d'affectation des produits dits « exceptionnels » qui, avec la nouvelle nomenclature, sont reportés de la ligne 77 vers la ligne 75. Concernant les dépenses, elle fait ressortir la nécessité de maîtriser, dans le budget prévisionnel 2024, les postes à caractère général liés aux dépenses alimentaires, aux fluides et aux services extérieurs (contrats de locations, prestations de services). Elle relève au chapitre 011 « charges à caractère général » un prévisionnel à 7 063 410,64 € sur l'année 2024 et précise que la variation est notamment liée aux dépenses d'électricité, de carburant, aux prestations de services (prestataires extérieurs pour des événements par exemple), l'entretien des bâtiments, l'entretien et la réparation des mobiliers (bouches et poteaux d'incendie par exemple). La variation du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » correspond à l'évolution du point d'indice, à la revalorisation du SMIC et à l'évolution des avancements de carrières. Ce poste inclut la masse salariale brute et les charges liées aux salaires. Elle explique la variation du poste « autres charges », à 49 %, par la modification comptable de la nomenclature M57, tout comme les subventions exceptionnelles versées aux différents budgets annexes qui sont passées du chapitre 67 vers le chapitre 65, phénomène identique pour les subventions associatives. Elle évoque les investissements projetés sur les années futures, donnant les dépenses et les subventions pouvant être obtenues. Sur le budget de l'eau, elle relève une estimation des recettes 2024 à 601 930 € et des dépenses réelles de fonctionnement à 400 723 €. Concernant l'assainissement, des recettes s'élevant à 672 997 € et des dépenses à 300 120 €. Pour le budget du cinéma Le Rex, un budget d'entrées 2023 de 109 556 € et un prévisionnel 2024 de 110 000 €. Elle souligne l'évolution des entrées entre 2022 et 2023 et félicite les services en charge du cinéma Le Rex pour le travail réalisé. Les projecteurs des salles 2 et 3 ont été changés en 2023 et les afficheurs extérieurs seront remplacés et une enceinte portative acquise en 2024. Sur le marché couvert, une perspective de recettes à hauteur de 123 800 € sur 2024, l'année 2023 étant incomplète du fait de sa reprise en régie au 1^{er} avril, et une estimation de recettes, pour les prestations de locations, à hauteur de 80 000 € ; les dépenses, estimées à 60 000 €, englobent celles d'entretien et les charges de personnel. Pour les Scènes d'Abbeville, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 350 500 €, une subvention de la ville équilibrant le budget ; l'estimation des recettes des entrées est stable, projetée à 125 000 € sur l'année, et les dépenses concernent aussi bien la masse salariale que les contrats de spectacle ; les investissements pour ce service concernent le remplacement de la porte de relevage et d'une alarme anti intrusion.

- M. le Maire propose de donner la parole à chaque groupe politique. Pour le groupe « Abbeville ensemble », à M. Dovergne et M. Chapotard, et pour le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout » à M. Tonolli.

- M. Dovergne estime que, outre le renforcement des actions, la transition écologique et les solidarités doivent être cette année les priorités de la collectivité, les économies d'énergie développées et les chantiers de rénovation thermique accélérés en sensibilisant les particuliers sur ces points. Il ajoute que la production photovoltaïque et l'hydro électricité doivent être au cœur des préoccupations pour l'énergie renouvelable, les modes de déplacements doux doivent être encouragés, la commune devant se donner les moyens de réaliser des aménagements significatifs. Concernant la solidarité, il demande une attention particulière sur

la hausse du coût des produits alimentaires face à l'évolution de la pauvreté et de la précarité et s'interroge sur les actions de la collectivité dans ce cadre, doutant sur le fonctionnement du bouclier social et affirmant que l'épicerie sociale, le maraîchage et la conserverie, qu'il qualifie de beaux projets, ne résolvent pas les problématiques des personnes en difficulté. Il rappelle deux mesures phares annoncées au début du mandat : la réhabilitation du stade Paul Delique, qui ne sera pas rénové en 2024, et celle du beffroi musée Boucher-de-Perthes - Manessier qui sera inauguré au plus tôt avant fin 2028, l'inauguration de l'espace Manessier étant retardée courant 2026 tel qu'annoncé en commission attractivité la semaine précédente, le questionnement sur le financement de ces projets n'ayant pas été exposé précisément. Parmi les projets à venir, il félicite les crédits alloués pour le club hippique, la serre d'Emonville, l'ancienne brasserie du Carmel, l'aménagement du pont de Béthune, les travaux menés à l'église Saint-Gilles et à la collégiale Saint-Vulfran, les travaux de voirie, la création du synthétique à Robert Viarre, et remercie le Conseil Départemental, l'Etat et la Région pour leur accompagnement financier. Il estime que certains projets auraient dû être mis en œuvre, priorisant la redynamisation du centre ville et le soutien aux associations, notamment la réhabilitation de la médiathèque Robert Mallet ; les travaux liés au pôle événementiel, dont il s'interroge sur le coût réel, ne lui semblant pas prioritaires. Concernant la section de fonctionnement, il renouvelle le souhait que la prime dite de « pouvoir d'achat » soit mise en place pour les agents municipaux, considérant que la qualité de vie et les conditions de travail des agents de la ville, de la CABS et du CCAS doivent être au cœur des préoccupations des élus. Relevant chaque année l'augmentation de la dette, il estime nécessaire de réduire l'endettement public, son annuité passant de 58 € en 2022 à 74 € par habitant en 2024 et représentant 1 708 000 €, représentant 11,37 années pour l'amortissement de l'encours de la dette, contre 6,36 années en 2023, au-dessus du seuil d'alerte de la loi de programmation des finances publiques. Il constate l'évolution de la taxe foncière sur le bâti passée, entre 2020 et 2023, de 34,32 % à 59,86 %, et du taux de charge de la dette de 4,56 en 2021 à 5,72 en 2024. Concernant les Scènes d'Abbeville sur l'exercice 2023, notamment les recettes liées aux entrées s'élevant à 125 053 € et qui témoignent d'une réelle attractivité de la programmation, il rappelle qu'en 2019 les recettes s'élevaient à plus de 141 000 €. Enfin, il salue la hausse des ventes de produits et de prestations sur le marché couvert et sa reprise en régie directe par les services de la ville.

- M. Chapotard souhaite faire une analyse plus approfondie des chiffres en apportant une vision globale des possibilités offertes à la commune et de l'utilisation qui en est faite. Il fait part des constats suivants : les recettes de fonctionnement ayant augmenté cette année d'environ 4,5 %, l'évolution depuis le début de mandat se situe entre 15 et 20 % ; la participation de l'Etat augmente sensiblement, à hauteur de 3,8 %, avec une répartition entre la dotation générale de fonctionnement, de solidarité urbaine et de péréquation. Il constate qu'une hausse d'environ 5 % touche les impôts fonciers des abbeillois concernés dans la mesure où, si les taux ne bougent pas, les bases augmentent face à la hausse du coût du crédit freinant toujours plus l'accès au logement. Selon lui, la ville aurait dû accompagner les abbeillois en réduisant les taux pour compenser l'évolution des bases, phénomène pouvant avoir un impact direct sur l'attractivité de la commune. Alertant sur le fait que le retour financier du marché immobilier, actuellement à la baisse, pourrait être moindre dans les années à venir, il se dit inquiet que la commune puisse être contrainte d'augmenter les taux pour maintenir ces recettes et d'un impact sur les projets d'investissements ou la dette. La commune ayant bénéficié du soutien de l'Etat, il estime que la situation des recettes s'améliorera progressivement et conduira à une gestion efficiente des dépenses visant à conserver les capacités d'investissements. Surpris de l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,75 % face aux économies envisagées sur les achats, les services extérieurs et l'atténuation des produits, il sera attentif aux prévisions des comptes administratifs. Il émet ensuite plusieurs remarques : la première concerne les effectifs de la commune qui continuent d'évoluer face à une population en diminution. La seconde porte sur la charge d'intérêts augmentée de 13,4 %, estimant que le budget sera chaque année plus coûteux. Il rappelle, lors du DOB 2023, avoir regretté l'endettement sur l'Euribor, taux variable interbancaire, par lequel la ville paie cette année davantage d'intérêts aux banques. Il estime que le montant de la dette du budget principal, en hausse de 18 % depuis 2019, pourrait empêcher les prochaines municipalités de porter des projets pour rembourser cette dette et les intérêts annuels. Excepté le projet de terrain synthétique, il estime que, depuis 2020, aucun autre projet n'a pu être avancé, ajoutant que seule l'attractivité assure le développement de la ville. Il s'interroge sur la garantie de pouvoir financer dans les années à venir les projets tels que l'extension du musée ou le centre d'interprétation de la seconde guerre mondiale. Il se dit surpris du montant du budget annexe de l'eau malgré l'évolution du produit de la surtaxe communale, passée de 35 à 45 centimes et représentant près de 30 %, et s'interroge sur l'évolution inégale des « dépenses imprévues », qui, de 0 en 2020, était passée à 600 000 € en 2021, à 300 000 € en 2022, et à 100 000 € en 2023 puis à 0 € cette année.

- Au nom de son groupe, M. Tonolli se dit inquiet pour les agents de la collectivité. Il intervient sur le refus de verser la prime « pouvoir d'achat » aux agents alors que la commune a reçu, en 2023, une subvention de 532 723 € au titre du filet de sécurité qui, venant en aide aux collectivités en difficulté, a alimenté l'épargne de la commune. 84 % du personnel municipal concernent la catégorie C ayant une rémunération modeste. Il relève que, si, en 2023, les charges à caractère général et les charges de personnel ont évolué, l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement était limitée à 362 000 €, soit à peine plus de 1 % d'augmentation, les recettes de fonctionnement ont augmenté de près de 2 millions d'euros, soit +7 %, et que la revalorisation du point d'indice, décidée par le gouvernement l'été dernier, ne compense pas la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation. Il demande, d'une part, quels services sont concernés par la suppression de 14 postes dans la filière administrative depuis le début du mandat et quelle en est la répercussion sur leur fonctionnement, ayant également relevé 8 départs en retraite en 2024, et, d'autre part, face à l'économie potentielle évoquée, quels services se trouvent en sur effectif. Concernant les dépenses de formation des agents, qui participe à l'évolution de leurs compétences et à leur épanouissement durant toute leur carrière, il constate que ce budget n'est réalisé qu'à hauteur de 40 %. Il se dit inquiet, considérant que la situation financière de la collectivité devrait se dégrader dès 2024 du fait du retard pris dans la réalisation du programme pluriannuel d'investissement, des investissements prévus en 2022 et 2023 ayant été reportés à 2024 et les coûts réactualisés à la hausse, notamment les serres d'Emonville +45 000 €, les travaux au centre technique municipal +27 000 € et les travaux pour le club house du centre hippique +215 000 €, ainsi que le pont de Béthune dont le montant d'investissement est réactualisé de 1 020 000 €. Il s'interroge sur la possibilité pour la commune de mener les deux projets coûteux du musée, pour 22,8 millions d'euros dont 8 millions à charge de la collectivité, et du stade Paul Delique, chiffré à 20,2 millions d'euros dont 8,3 millions à charge de la collectivité. Face au souhait de diminuer les charges à caractère général de près de 3 % en 2024 pour maintenir les capacités d'autofinancement, il estime que les coûts de fonctionnement supplémentaires de ces rénovations ne sont pas anticipés et se dit inquiet pour l'avenir considérant que la dette augmentera de façon considérable. « Le montant du remboursement du capital de la dette va presque doubler, passant de 1 073 000 € en 2023 à 1 824 000 € en 2027 et, dans le même temps, les intérêts de la dette augmenteront de la même manière passant de 435 000 € en 2023 à 811 000 € en 2027. L'épargne nette de son côté devrait être fortement réduite passant de 1 538 000 € en 2023 à 66 000 € en 2027 ». Il demande que certains projets d'investissements, notamment celui du stade Paul Delique, soient revus à la baisse pour permettre la réalisation d'autres investissements à l'usage quotidien des abbeillois. Il relève le dynamisme du cinéma Le Rex, présentant 38 % d'entrées supplémentaires en 2023, qui apporte un souffle nouveau à la culture, mettant toutefois ces résultats en perspective avec la baisse des entrées aux Scènes d'Abbeville dont il se dit inquiet. Il s'inquiète également de l'annulation d'expositions à l'office de tourisme sans en avoir prévenu les artistes et sans qu'aucune solution ne soit proposée, s'interrogeant sur le projet culturel global de la commune.

- M. le Maire remercie chacune des interventions. Il précise que le plan pluriannuel des investissements sera respecté, poursuivi en sécurisant leurs préparations et aboutissements et que les projets seront effectivement financés. Pour le musée Boucher-de-Perthes, l'achèvement des missions de l'architecte apportera une vision précise de l'enveloppe budgétaire finale, cette question ayant été évoquée en réunion de commission. Il rappelle que le musée est soumis à des contraintes et procédures lourdes imposées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et que les fouilles, dont le chantier a été lancé sur une durée inconnue, concerneront également l'avant du site sur l'espace dédié à Manessier. Il précise que les financements seront sécurisés et adaptés au plus juste, notamment par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et que le musée fera partie du contrat de plan Etat/Région ; des fonds européens seront également fléchés sur ce projet et le Conseil départemental a délibéré sur une enveloppe globale de 3 millions d'euros. Concernant le stade Paul Delique, établi en lien avec les présidents des trois clubs occupant le stade (SCA tennis, SCA football, SCA athlétisme), le projet initial, qui dépassait l'ambition et les finances municipales, a été revu à la baisse mais donnera à chaque club les outils nécessaires pour évoluer au meilleur niveau : pour l'athlétisme une piste de 400 m et des aires de lancer normalisées qui permettront l'accueil de compétitions de niveau national et des interclubs ; pour le football des terrains adaptés pour pratiquer jusqu'en nationale 3 ; pour le tennis, des terrains extérieurs nouvelle génération et des terrains de paddle, très attendus des usagers. La réflexion se poursuit avec les clubs pour finaliser, avec les services techniques et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le pré projet qui permettra de lancer le concours d'architecte l'été prochain. La réhabilitation du stade sera phasée et inscrite dans le pluriannuel, la municipalité ne pouvant mener les projets du musée et du stade en même temps. L'aménagement du terrain synthétique au centre Robert Viarre démarrera au printemps prochain pour être inauguré à l'automne, il permettra la pratique du football jusqu'en nationale 3, par tous les temps, et pourra être utilisé pour l'entraînement et la compétition

du SCA football mais aussi de l'US Abbeville et de l'AS Menchecourt. Il rappelle le déficit de ce type d'équipement sur le département de la Somme qui ne compte que 15 terrains synthétiques contre une centaine sur les Hauts-de-France, notamment dans le Nord – Pas-de-Calais. Ce terrain sera financé à hauteur de 80 % grâce aux aides du Département, de la Région, des Fonds Européens, d'une subvention sollicitée auprès des services de l'Etat, et du Fonds d'Aide au Football Amateur, une aide conséquente de la ligue des Hauts-de-France de football. En cette année olympique, des fonds fléchés par la Fédération Française de Football au niveau national pourraient éventuellement compléter les nouveaux équipements réalisés en 2024, une demande ayant été faite en ce sens. Concernant le club house du centre hippique, il précise que ce projet, qui n'existait pas dans le programme municipal, a été découvert quelques mois après les élections de 2020, s'agissant d'une promesse au club émise par son prédécesseur. Un débat au sein de la majorité et un échange démocratique ont eu lieu sur ce projet, ayant créé un consensus qui a permis de répondre positivement au club hippique. Ce projet, non projeté et non financé, vient en supplément des projets fixés tenant compte des coûts liés à la crise, du coût plus important des matériaux et de la main d'œuvre. Ce problème est identique pour la serre et pour la brasserie du Carmel dont les projets respecteront un phasage, une première phase étant cette année financée en grande partie par la Fondation du Patrimoine et par le mécénat. Face à l'évocation d'un endettement important, il s'interroge sur la façon d'investir sans création de dette. « Si on veut se contenter de gérer le fonctionnement de la ville, très honnêtement, nous sommes dans une phase qui est plutôt descendante et qui est plutôt régressive pour l'attractivité de la ville. Nous faisons donc le pari d'investir sur un pluriannuel qui nous permettra à chaque fois de capter les subventions des différentes collectivités annoncées et qui seront au rendez-vous ». Il fait part de la confirmation, apportée par Xavier Bertrand et Stéphane Haussoulier, du financement des projets abbeillois au même titre que les investissements des grandes collectivités des Hauts-de-France. Pour répondre à M. Chapotard sur les taux d'imposition, il confirme poursuivre, à la ville comme à l'Agglomération, la décision de principe de Nicolas Dumont de ne pas augmenter les impôts, les seules évolutions provenant de Bercy avec la décision d'augmenter nationalement le taux des bases d'imposition de plus de 7 %. « Nous sommes sur un territoire qui n'est pas favorisé mais qui évolue favorablement en termes de créations d'emplois, en termes d'arrivées d'entreprises, notre zone industrielle est en train d'évoluer ». Il rappelle toutefois la nécessité de faire face aux nombreuses dépenses de fonctionnement et la rigueur budgétaire qui s'impose. Il souligne que la somme de 500 000 €, évoquée au titre du filet de sécurité, n'aurait pas suffi pour verser la prime pouvoir d'achat aux agents municipaux, la commune devant faire face à la crise énergétique et à l'augmentation du point d'indice des agents. Dans le domaine des solidarités, il considère que les financements doivent faire face à la crise sociale et cite les actions mises en place : plus de 1 500 000 euros pour financer le CCAS, l'épicerie sociale et le jardin maraîchage qui permettent d'accompagner les familles en difficulté par l'apport de paniers, de surplus de productions de légumes et de fruits, en lien avec les associations caritatives d'Abbeville, qu'il salue, et le tissu associatif local qui œuvre dans ce cadre aux côtés de la ville. Intervenant enfin sur le pôle événementiel et au vu du nombre d'animations mises en place, il souligne l'importance de situer ce service en centre ville, dans une partie des locaux place Saint-Jacques au départ de la Maison pour Tous. Les travaux d'aménagement, qui seront réalisés en régie municipale, ne représentent pas un investissement important. Concernant une baisse de fréquentation évoquée sur les Scènes d'Abbeville, il souligne que ce service, qui est amené à organiser des événements et des spectacles, a été l'un des plus touchés par la crise sanitaire liée au Covid, « une période noire » sur les années 2020-2021. Il explique que la fréquentation, qui a chuté en 2019, a commencé à remonter en 2022 pour progressivement, en 2024, retrouver des salles complètes et une fréquentation régulière du public au théâtre, à l'espace Saint-André et au conservatoire. En réponse à l'évocation que la ville d'Abbeville abonderait de manière conséquente le budget des Scènes d'Abbeville, il souligne que la ville contribue à son équilibre par subvention d'un montant de 1 080 000 € contre 1 250 000 € en 2019.

- Rappelant les propos de M. Dovergne sur la transition écologique pour la création du club house, M. Blondin rappelle le coût onéreux de la construction de la salle de gymnastique qui avait pour objectif d'être mise à disposition du public scolaire et de représenter « le flambeau » du secteur Robert Viarre. Il constate aujourd'hui que le public scolaire ne fréquente pas le site et que, faute d'agrément pour les compétitions régionales, les agrès doivent être déplacés vers le centre omnisports pour la tenue des compétitions. Relevant la nécessité d'optimiser l'utilisation des bâtiments, il précise que la salle de gymnastique, occupée à hauteur de 10 %, ne comprend aucun équipement en matière d'économie d'énergie et représente un gouffre environnemental au bilan carbone négatif. Concernant les mesures prises en faveur de l'environnement, il souligne le travail réalisé sur les équipements photovoltaïques et l'hydroélectricité et les zones de production en énergie renouvelable en lien avec l'Etat, citant le futur équipement du bâtiment Gémapi et le site des trois châteaux d'eaux en panneaux photovoltaïques et le

projet énergie renouvelable sur l'ancienne décharge. Il souligne que, face à l'impossibilité de recourir à l'hydroélectricité sur la rivière Somme classée Natura 2000, le coût d'installation d'un projet hydroélectrique à La Bouvaque, faisant suite à une étude par la FDE80, ne permettra pas le recours à cet investissement sur ce site comme ailleurs. Dans le domaine de l'eau, il rappelle que le tarif social a été voté ainsi que la distribution de 13 000 kits d'économie d'eau dans chaque foyer abbevillois, puis, pour le réseau de chaleur, 7 km de production à l'ana de lin qui remplaceront les plaquettes de bois, ainsi que les îlots de fraîcheur dans les écoles, la labellisation RAMSAR, l'éco-pâturage, l'éclairage public, l'effacement des réseaux, etc... des mesures qui contribuent à réduire l'empreinte carbone.

- M. Dovergne précise que son intervention n'avait pas le sens évoqué par M. Blondin et qu'il a toujours salué le travail réalisé ainsi que le travail de la commission régulièrement réunie. Concernant la salle de gymnastique, il se dit conscient des défauts constatés à l'époque et confirme, comme l'a rappelé M. le Maire, que le projet de club house aurait dû être réalisé sous la précédente mandature, situation sans doute liée à des arbitrages politiques auxquels il n'a pas participé.

- M. le Maire remercie M. Dovergne pour cette précision et M. Blondin pour son intervention sur la politique de la ville liée au développement durable. Il rappelle que la première opération réalisée dès le début de mandat, en 2020, concernait les menuiseries de l'hôtel de ville datant de 1960, avec le concours du fonds de relance de l'Etat suivant la période de crise sanitaire liée au Covid. La deuxième opération concernait l'église Saint-Gilles dans le cadre de la préservation du patrimoine, toujours en cours et qui s'achèvera bientôt. Il explique que le coût de réhabilitation du pont de Béthune sera supérieur au coût prévisionnel du fait que cette structure fait partie intégrante d'un projet plus ample partant de la place de la Marne auquel s'ajoute l'accès à la véloroute Vallée de Somme et les travaux liés à la sécurisation du tablier du pont. Il précise qu'un travail a été réalisé par les ingénieurs du Conseil départemental sur un projet d'ensemble permettant de poursuivre le linéaire de la véloroute jusqu'au pont chinois, et que la réalisation de cette véloroute, en lien avec le Département, supposait la rénovation par la ville de l'avenue de la Gare en 2024, cette opération figure au DOB et est inscrite au budget.

- M. Tonolli intervient sur le « filet de sécurité ». S'il admet que l'augmentation des dépenses de personnel et les charges à caractère général ont été supérieures, il constate que l'augmentation globale des recettes de fonctionnement, de 2 000 000 € par rapport aux dépenses de fonctionnement, est limitée à 360 000 €, donnant un excédent de fonctionnement de 1 500 000 € qui pouvait être utilisé pour doter l'épargne et pour financer une prime aux agents sans créer un fort impact sur les finances publiques. Le filet de sécurité venant en aide aux collectivités en difficulté, il estime que la ville n'a pas de difficultés majeures et qu'il pouvait être l'occasion de gratifier le personnel face aux perspectives moins positives sur les années à venir. Intervenant ensuite sur le fait qu'un plan pluriannuel d'investissements porte sur des montants estimatifs à affiner, il redoute une hausse de ces montants au financement réel par la collectivité, rappelant que le club house représente 200 000 € supplémentaires par rapport à l'investissement anticipé il y a deux ans. Relevant la perspective des finances en 2027 et l'augmentation sensible de la dette, il doute de la capacité de la ville à financer l'ensemble des projets dans l'évolution logique du contexte financier à trois ans.

- M. Chapotard précise à M. Blondin que son groupe n'a jamais critiqué les actions liées au réseau de chaleur. Sur la notion de stabilité de l'imposition, il souligne la forte augmentation de la surtaxe communale sur l'eau qui, sur la facture, correspond à la part de la commune qui augmente. Il estime que la gestion doit être efficiente dans les différents domaines : dans les économies d'énergie par des investissements matériels et des logiciels adaptés permettant également la gestion de la température des bâtiments communaux, notamment dans les écoles ; pour le personnel, relevant une nouvelle hausse de l'effectif ; pour les achats, dans la mise en place des appels d'offres, l'orientation des dépenses ; pour la structure la dette ; dans la réalisation de travaux à long terme en intégrant systématiquement la notion cyclable afin de devancer la mise en œuvre d'un plan vélo à Abbeville et en réduire les coûts. Il considère que ces prises en compte permettront de réduire les impôts en maintenant la dette et la capacité à financer les projets. Enfin, constatant dans le budget des dépenses en 2024 et 2025 pour le terrain synthétique, il demande confirmation de son inauguration à l'automne 2024.

- M. Blondin estime que la baisse de 2 centimes du m³ d'eau facturé n'aidera pas davantage les ménages abbevillois et précise que la part ville, à hauteur de 30 centimes, est récupérée auprès de Veolia. Il souligne la nécessité d'obtenir ces recettes pour financer le tarif social, la commune poursuivant ses projets tout en maintenant le prix de l'eau.

- M. le Maire remercie les élus pour leur participation au débat d'orientation budgétaire, un débat intéressant qui permet de confronter les idées, les projets et les réactions de chacun. Il précise, concernant le financement du terrain synthétique, qu'il s'agit, pour 2025, d'une estimation du compte administratif sur la base des factures des fournisseurs, certaines arrivant hors délai sont payées sur l'exercice suivant.

Souhaitant faire un point suite à l'évocation régulière que les commissions permanentes seraient peu réunies, il informe que sous le mandat 2008-2014, 15 réunions des diverses commissions se sont tenues et, sous le mandat 2014-2020, 13 réunions. Il précise que, sur les trois ans et demi du mandat 2020 à 2026, 22 réunions de commissions ont déjà été convoquées et confirme que celles-ci seront poursuivies, notamment sur les sujets importants à traiter.

~~~~~

**2024.023 VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE ABBEVILLE ENSEMBLE - DENOMINATION DU PARVIS SITUE FACE A L'ENTREE PRINCIPALE DU TRIBUNAL 'PARVIS ROBERT BADINTER 1928-2024'**

Le 9 février 2024, la France apprend le décès soudain de Robert BADINTER dans sa 96<sup>ème</sup> année. Si pour les jeunes générations, le nom de cet illustre personnage français n'évoque que peu de choses, il a permis à la France de se ranger parmi les nations libres où le sens de la Justice et de la Démocratie en font sa grandeur.

Avocat de profession, Ministre de la Justice, Garde des sceaux sous la présidence de François Mitterrand de 1981 à 1986, puis Président du Conseil Constitutionnel, Robert BADINTER présente à l'Assemblée Nationale, le 17 septembre 1981 au nom du gouvernement, le projet de loi abolissant la peine de mort. La loi est promulguée le 9 octobre 1981.

Tout au long de son engagement politique, il prend position pour la réinsertion des détenus, pour une série d'évolutions du Code pénal ainsi que pour la lutte contre l'antisémitisme et l'homophobie. Il est également l'instigateur d'une loi portant son nom sur l'indemnisation des victimes des accidents de la route.

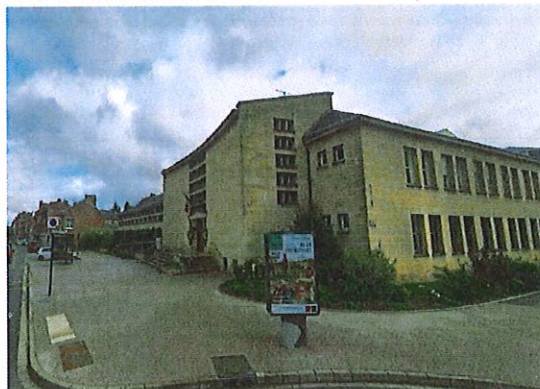
Aujourd'hui, sa notoriété, son héritage politique et humaniste doit pouvoir être inscrit dans le marbre de notre cité.

Notre groupe propose donc au Conseil Municipal de dénommer le parvis devant l'entrée principale du tribunal « parvis Robert BADINTER 1928 – 2024 » et d'y apposer une plaque avec sa photo et de rappeler ses fonctions politiques et ses principales mesures en faveur de la Justice.

Il reste entendu que cette proposition soit soumise à l'approbation de la famille de M. Robert BADINTER.

Abbeville, le 19 Février 2024

Les élu(e)s du groupe Abbeville Ensemble au conseil municipal d'Abbeville.



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Date de transmission en Préfecture : 06/03/2024  
Date de réception en Préfecture : 06/03/2024

\*\*\*\*\*

- M. Garet fait lecture du vœu présenté par le groupe « Abbeville Ensemble ».
- M. le Maire estime que ce vœu mérite toute l'attention du Conseil municipal, soulignant l'importance pour la ville d'Abbeville de rappeler que Robert Badinter fut un grand ministre de la justice, à l'origine de l'abolition de la peine de mort et que, toute sa vie, il a lutté pour que la justice soit largement appliquée et a également lutté contre l'antisémitisme et l'homophobie. Il propose à l'ensemble du Conseil municipal d'adopter ce vœu.

~~~~~

VOEU PRESENTE PAR LE GROUPE ABBEVILLE ENSEMBLE RELATIF AU STATIONNEMENT

- M. Dovergne fait lecture du vœu suivant, présenté par le groupe « Abbeville Ensemble » :

« Comme de nombreuses villes en France, Abbeville est touchée par d'importantes problématiques de stationnement : circulation importante, nombre de places en voirie qui se réduit, augmentation des dimensions des voitures posant problème dans certains emplacements, augmentation du nombre de voitures par foyer... »

Conscient des difficultés de stationnement et de circulation rencontrées par les habitants, les commerçants et les touristes, le Conseil municipal décide de lancer une étude et de mettre en place un comité de pilotage pour travailler à l'amélioration de ces problématiques.

L'enjeu de cette étude est d'apporter des éléments de réflexion et de proposition visant à optimiser l'offre de stationnement en tenant compte des exigences des habitants, de leur confort de vie, des besoins des visiteurs.

Le stationnement est un enjeu de taille actuellement, tant d'un point de vue écologique que pour la libération de l'espace public. Il est de plus en plus difficile de trouver une place de stationnement en centre-ville, ce qui encourage malheureusement parfois les usagers à ne pas aller dans les commerces de proximité. La circulation pose question également. Cette étude pourrait aussi permettre de travailler sur les mobilités douces. »

- M. Tonolli estime important d'adopter une stratégie globale sur la circulation et le stationnement en centre ville, rappelant que son groupe avait proposé qu'un dispositif indique le nombre d'emplacements disponibles sur les parkings, notamment celui de la salle omnisports, place des Jacobins ou près de l'office de tourisme. Si la mise en place de caméras et de détecteurs représente un investissement, il estime qu'ils faciliteraient le stationnement. Evoquant la question de faire évoluer les zones bleues et les zones blanches afin de lutter contre les voitures « ventouses », il considère que ces sujets méritent une réflexion globale collective et une étude sur le stationnement, intégrant le réaménagement du champ de foire, la possibilité d'utiliser le parking du magasin Carrefour Market, et l'accueil des campings cars.

- M. Dovergne estime également qu'une signalétique des parkings existants est indispensable et rapide à mettre en place.

- En réponse à ce vœu, M. le Maire souligne qu'une étude est en cours afin d'harmoniser la signalétique du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et de la ville, en lien avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées et le Parc Naturel Régional. Une seconde étude sur la mobilité intra muros de la ville, inscrite au budget 2024, sera lancée par le responsable du service développement durable municipal. Cette étude intégrera la problématique du stationnement qui, pour redynamiser le centre ville, devra identifier les places de parkings. Soulignant qu'Abbeville est l'une des dernières villes maintenant le stationnement gratuit, qu'il estime contribuer à l'attractivité et à la redynamisation de la ville, il relève la nécessité de le faire respecter grâce aux règles de limitation des zones bleues et blanches. Il estime que l'étude mobilité permettra un travail étroit avec la commission développement durable et propose d'en confier à MM. Blondin et Beauger l'animation conjointe en y intégrant le vœu présenté pour le faire avancer et y apporter des solutions.

- Conscient de l'existence de la commission permanente dans ce cadre, M. Dovergne propose de supprimer la mention du comité de pilotage mais de maintenir son vœu, rédigé en faveur des usagers de la ville, de la collectivité elle-même et des commerces du centre ville.

- M. le Maire confirme que la commission se réunira sur ces points et que l'étude de mobilité sera lancée sur les sujets évoqués par ce vœu, proposant son retrait à M. Dovergne.

- M. Dovergne accepte le retrait du vœu, à condition de pouvoir participer au travail des différentes commissions.
- M. Blondin rappelle que chacune des commissions est ouverte aux élus.
- M. Mallet précise que le service économique de la CABS réalise un travail sur le fléchage et les parkings dans le cadre de l'action cœur de ville n° 2.
- M. le Maire ajoute que l'étude de la CABS sera menée en lien avec celle de la ville, la signalétique étant une étude particulière supervisée par Baie de Somme 3 Vallées pour uniformiser l'ensemble du territoire.

~~~~~

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 19/02/2024 - DIVERS

- M. Dovergne rappelle la délibération votée par le Conseil municipal, lors d'une précédente séance, en faveur des sinistrés du Maroc et de la Turquie, indiquant qu'une aide pourrait également être apportée aux personnes sinistrées lors des inondations dans le Nord/Pas-de-Calais. Il propose l'apport d'une aide financière et demande si le Département ou l'association des maires du Nord/Pas-de-Calais prendraient ces fonds en charge.
  - M. le Maire précise que l'ensemble des conseils régionaux ont été mobilisés dès le début des inondations dans le Pas-de-Calais, la question des aides possibles, matérielles ou financières, ayant été évoquée en réunion de majorité. Lors de la dernière réunion de commission à Lille, un point devait être réalisé mais les besoins financiers n'ont pas été identifiés, les sinistrés disposant de matériels en nombre suffisant. Ajoutant que la Région et les départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont fortement investis dans l'aide aux sinistrés, la municipalité est donc en attente d'informations pour intervenir en fonction des nécessités. Il tiendra le Conseil municipal informé.
- ~~~~~

La séance est levée à 20h20.

Le Maire,

  
Pascal DEMARTHE



La Secrétaire,

  
Michelle DELAGE

